

<http://snetap-fsu.fr/Region-Centre-Action-DRAAF.html>



Région Centre : Action DRAAF

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 16 mai 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

COMMUNIQUE DU SNETAP-[FSU](#) CENTRE

L'Enseignement Agricole Public et ses agents au pain sec et à l'eau pour les 3 ans à venir : c'est non !

A l'occasion de la grève Fonction Publique du 15 mai, le SNETAP-[FSU](#) avait appelé à conduire une action spécifique en direction des [DRAAF](#).

Une délégation du SNETAP-FSU Centre, constituée d'une douzaine de collègues, représentant la moitié des établissements de la région, a ainsi été reçue par le DRAAF et la Chef du [SRFD](#) durant près d'une heure et demi en début d'après-midi, après avoir pris part à la manifestation orléanaise en matinée.

La délégation a été ainsi pu développer devant les représentants de l'Etat, qui se sont engagés à transmettre, un certain nombre de revendications concernant les deux exigences principales que portaient les fédérations de fonctionnaires mobilisées ce 15 mai, à savoir des rémunérations revalorisées d'une part et des emplois publics de qualité correspondants aux besoins d'autre part.

L'exigence de rémunérations revalorisées

La délégation a commencé par dénoncer le traitement réservé aux rémunérations des agents publics : blocage de la valeur du point d'indice sur une durée sans précédent dans la continuité des politiques conduites par la droite... A quoi vient s'ajouter le ralentissement continu de nos avancements et carrières, plus l'érosion de nos pensions. Nous avons insisté sur les effets sur le pouvoir d'achat des agents, et par suite sur leur moral, faute de reconnaissance quant à la conduite de leurs missions, celle-ci passant par une juste revalorisation salariale.

Nous avons ensuite insisté sur les **dérives d'une politique salariale continuant de privilégier l'individualisation des rémunérations, celle-ci induisant des inégalités de traitement entre agents**. Nous avons illustré notre revendication d'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire par l'expérience que les agents ATL de nos lycées ont de cette prétendue individualisation, outil de gestion des ressources humaines, menaçant de fait la cohésion des collectifs de travail.

Des emplois publics de qualité correspondants aux besoins

La délégation a d'abord tenu à évoquer la lutte contre précarité qui demeure nettement en deçà de ce qui serait nécessaire, à travers deux aspects : une déprécarisation notoirement insuffisante et la condamnation à une précarité perpétuelle de nos [CFA-CFPPA](#).

Nous sommes d'abord revenu sur un **plan de déprécarisation qui n'en n'est pas vraiment un, car déployé sans création de postes, donc extrêmement limité (en nombre) et difficile à mettre en ½uvre** (voir la première vague de titularisation des agents administratifs sur budget, qui se traduit, faute de postes, par une ponction d'environ 70 emplois sur les 100 qui devaient être créés dans le secteur de l'enseignement à cette rentrée) ;

Le DRAAF a reconnu une anticipation insuffisante, des décisions fluctuantes au grès des difficultés rencontrées, donc effectivement difficiles à vivre pour les agents concernés, et in fine « une prise de conscience accrue de

l'Administration de la situation réelle des [EPL](#) à ce niveau » (sic).

Nous avons ensuite dénoncé les effets sur les CFA-CFPPA d'une déprécarisation refusée sur postes en centre de formation, les agents reçus ne pouvant être titularisés qu'en lycée... d'où un renoncement au concours pour certains, un arrachement pour d'autres, et une perte d'expérience et un affaiblissement certains pour les centres, voués à la précarité permanente (d'autant que même les fonctionnaires encore présents se voient d'années en années poussés vers les lycées...).

Le DRAAF a reconnu une absence de réflexion d'ensemble de notre ministère au sujet de ses CFA-CFPPA : un protocole en panne, ayant pour effet de bloquer toute harmonisation des conditions de travail et donc le développement d'une dynamique commune forte en région, pas de discussion stratégique et donc un rendez-vous manqué sur ce sujet au niveau de la Loi d'avenir agricole (là où l'Education Nationale a su négocier et avancer sur les [GRETA](#)...), et cela alors même que pour accompagner le « Produire autrement », nos centres de formations devraient jouer un rôle majeur auprès de la profession en terme de développement agricole.

Un engagement a été pris pour qu'à l'occasion de la CCPR (commission consultative paritaire régionale) du 4 juillet, un point soit fait sur cette question de l'harmonisation des pratiques entre centres.

Le dernier point abordé par notre délégation a concerné **les conditions de rentrée qui se précisent pour les 3 ans à venir.**

Si la Chef du SRFD a tenu à tempérer les informations de la [DGER](#) concernant les capacités de remplacement des agents [ATLS](#), elle a néanmoins confirmé une baisse des crédits disponibles. Le DRAAF a lui évoqué, le cas échéant, de possibles transferts entre [BOP](#) (budgets opérationnels de programme suivant les différents secteurs)... confirmant ainsi implicitement que le partage de la pénurie est bien de retour, si nous avons encore un doute !

Au final, **ce sont les perspectives d'ensemble pour nos établissements et leur développement qui s'avèrent les plus inquiétantes**, car faute de moyens supplémentaires, le SRFD n'étant « plus actuellement en capacité de financer un projet à 200h et comptant à 10h près pour boucler la rentrée prochaine » (sic), c'est au mieux un maintien de l'offre de formation existante sur nos lycées publics qui est visé.

Or, l'autorité académique confirme que des projets pertinents sont portés par nombre de nos lycées, que la dynamique et l'attractivité sont aujourd'hui, chiffres à l'appui, du côté de l'[EAP](#) en région Centre, sur fond de reprise démographique appelée à durer. Mais dans le même temps, sans un abondement budgétaire significatif, nos établissements n'auront plus les moyens ne serait-ce que d'adapter leur offre de formation et d'accueillir les élèves qui feront le choix de l'enseignement public.

Cette analyse nous conforte dans l'idée d'un nécessaire collectif budgétaire à l'été et d'un budget triennal à l'automne qui donne sans ambiguïté la priorité à l'EAP.

Notre délégation avant de se séparer a tenu à faire un point sur l'action nationale, « les 24h de l'EAP au Mans » à l'appel du SNETAP-FSU, de mardi prochain 20 mai, mobilisation plus que jamais nécessaire... Les personnels de la région Centre, comme ils l'avaient fait le 3 avril dernier à Paris répondront présents, car ils ne se résignent pas !

Orléans, le 15 mai 2014